

## Compte-rendu de la réunion de la commission locale d'information et de surveillance du Centre de Valorisation Énergétique des Déchets Ménagers à Vitré.

Le 5 avril 2013, s'est tenue, sous la présidence de M. Jean-Yves FRAQUET, sous-préfet de Fougères-Vitré, la réunion annuelle de la commission de suivi de site (C.S.S) du Centre de Valorisation Énergétique des Déchets Ménagers à Vitré.

### **Participants :**

#### Collège des représentants des collectivités territoriales :

M. Thierry TRAVERS, conseiller général  
M. Maurice GUÉRIN, adjoint au maire de Vitré

#### Collège des représentants des associations et riverains :

M. Paul PÉGEAUD, association Eaux et Rivières de Bretagne  
M. Michel BARRE, association Vivre à Argentré

#### Collège de l'exploitant :

M. Jean-Luc GERGAUD, directeur du site C.V.E.D.M  
M. Yves HISOPE, président du SMICTOM  
M. Hubert HUCHET, vice-président du SMICTOM

#### Collège des représentants de l'Etat :

M. Christian ENFRIN, ARS-DT 35, pôle Santé Environnement  
M. Jocelyn LEVAVASSEUR, DREAL – UT 35  
M. Daniel ROZÉ, DDTM – Chef du Set de Vitré

#### Collège des salariés :

M. Loïc GODIN, responsable de conduite

#### Personnalité qualifiée :

Lieutenant Samuel GUILLAUME, SDIS 35 – Chef du service prévision-opération

#### Participaient également à la réunion :

M. David BESNIER, responsable SMICTOM sud-est 35  
M. Vincent GRAMMONT, cabinet INERIS  
M. Philippe GIRAUDEAU, directeur d'Air Lichens

#### Secrétariat :

Mme Nadège BRASSELET, sous-préfecture de Fougères-Vitré

\* \* \*

M. PEGEAUD souhaite rappeler la circulaire du 15 novembre 2012 relative à la mise en application du décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site qui prévoit notamment la possibilité de regrouper 2 sociétés voisines géographiquement en une seule commission de suivi de site. Le C.V.E.D.M et la société Kervalis pourrait ainsi se regrouper en une seule commission.

Le sous-préfet précise que cette question sera abordée lors de la mise en place de la commission de suivi de site au sein de la société Kervalis (septembre 2014).

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 1ER MARS 2012**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE**

Il doit être approuvé lors de la première réunion de la C.S.S. Il rappelle le rôle de la commission, sa composition et son fonctionnement.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Avant d'aborder le bilan d'activité, M. BARRE souhaite savoir si un assouplissement de la législation régissant la destruction des déchets dans la nature est envisageable. En effet, des particuliers, ou agriculteurs, ayant brûlé leurs déchets verts dans la nature ont fait l'objet de contraventions de la part de la gendarmerie.

M. ENFRIN précise qu'un groupe de travail régional piloté par la DREAL a été mis en place pour examiner les aspects dérogatoires au dispositif existant et harmoniser les pratiques.

L'interdiction du brûlage est maintenue pour les déchets végétaux ménagers et assimilés (végétaux...) compte tenu de l'impact négatif sur la santé publique de cette pratique.

La réflexion se poursuit s'agissant des haies bocagères, mais le principe de l'interdiction de brûlage est rappelé.

## **L'ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES (pièce jointe).**

Elle a été réalisée par l'INERIS, spécialisé dans les thématiques liées à l'impact des activités industrielles sur l'environnement.

M. ENFRIN prend note des conclusions rassurantes de l'étude présentée mais souhaite pouvoir consulter celle-ci dans sa globalité.

## **LE BILAN D'ACTIVITÉ.**

- Évolution de la réglementation : arrêté du 18 novembre 2011 relatif aux mâchefers (applicable au 1er juillet 2012). Des analyses sur de nouveaux paramètres seront désormais à réaliser sur les mâchefers.

### **- Bilan 2012**

#### **1. Exploitation :**

- Fonctionnement du four : 24 446 tonnes d'ordures ménagères et assimilés ont été éliminées dans le four.

Énergie utilisée pour le fonctionnement du four :

- électricité : 868 mwh

- gaz : 247 mwh

Eau recyclée utilisée : 6085 m3.

- La chaudière a produit 45011 mwh d'énergie dont 22 636 mwh de vapeur valorisée à l'aide de 2 réseaux de chaleur. Elle a également fourni l'électricité nécessaire à la consommation du site.

De l'énergie « eau chaude » est également valorisée grâce au traitement des fumées, ce qui permet d'alimenter les locaux du SMICTOM, la piscine intercommunale, la cuisine centrale de la ville et un industriel BCM cosmétiques.

- Tonnages entrants : le SMICTOM a traité 24 962 tonnes de déchets ménagers et assimilés en 2012, ainsi que 1773 tonnes de déchets privés provenant des entreprises locales (archives...). Ces tonnages sont stables par rapport aux années précédentes.

- Tonnages sortants :

Mâchefers : 3768 tonnes

Refiom (résidus des fumées) : 1110 tonnes

Ferrailles : 566 tonnes

La quantité de sous-produits est stable depuis plusieurs années.

- Incidents et pannes : ils sont comparables aux années précédentes hormis un arrêt de 27 h en raison de la saturation du filtre à manches.

- Taux de disponibilité du site : 2 arrêts techniques par an, 1 semaine en avril et 1 semaine en septembre/octobre.

Le personnel participe également à diverses formations (sécurité, maintenance, ...).

- Travaux principaux sur 2012 :

- Changement de 63 m<sup>2</sup> de béton réfractaire (une partie est réalisée tous les ans)
- Chaudronnerie trémie filtre 1
- Révision triennale du turbo
- Changement de l'échangeur Cooper
- Changement de la porte du hall de déchargement n°1 (déchets ménagers).

## **2. Environnement :**

Les mesures acoustiques sont conformes, notamment sur une parcelle appartenant à M. De Courville. Les résultats ont démontré que le C.V.E.D.M n'est pas à l'origine des nuisances sonores.

Les engagements de la société :

Depuis 2009, suivi de la certification ISO 14001.

1. Augmenter la valorisation énergétique du site, en partenariat avec le SMICTOM : en juin 2012, le 4ème réseau alimenté en vapeur vers Lactalis a été mis en place (opérationnel fin 2012).
2. Améliorer le suivi de la qualité des rejets atmosphériques : installation d'un préleveur de dioxines. L'entreprise va devancer la réglementation qui ne le rendait obligatoire qu'au 1er juillet 2014.
3. Limiter les rejets d'acide chlorhydrique lors des livraisons de produits de traitement de l'eau.
4. Réalisation d'une étude sur le risque lié à la foudre. Afin de mettre aux normes le site, une première partie des travaux a été réalisée fin 2012 et devrait être terminée lors de la semaine d'arrêt technique en avril 2013.
5. Un site internet a été créé afin de renforcer la communication sur le métier.
6. Objectif de recycler au maximum l'eau de ville utilisée.
7. Réduire la consommation d'électricité en mettant en place des éclairages automatiques et des minuteries.
8. Politique du groupe Sita grand ouest : prévenir et diminuer les risques d'accident pour les salariés du site.

L'efficacité énergétique du site est de 47,2 %. Le 4ème réseau alimenté en vapeur n'ayant démarré que fin 2012, l'impact n'est pas visible sur 2012.

Grâce à ce dernier réseau de chaleur, l'entreprise évitera plus de gaz à effet de serre qu'elle n'en produit.

Les émissions atmosphériques sont contrôlées en continu. Les rares dépassements des valeurs limites réglementaires s'expliquent par des incidents techniques (bourrages, panne analyseur...).

Le portique de radio-activité s'est déclenché 3 fois en juin 2012 suite au passage de déchets contaminés à l'iode 131 provenant de la maison de retraite de Vitré. M. HYSOPE rappelle le coût non négligeable de ces déclenchements pour l'entreprise.

M. ENFRIN rappelle que des procédures spécifiques doivent être établies et suivies dans les établissements de santé concernés par la gestion de ce type de déchets.

Portes ouvertes de l'entreprise : en raison de travaux sur le réseau haute pression, pas de portes ouvertes en 2012.

### **LE BILAN DES SURVEILLANCES ENVIRONNEMENTALES PAR LES LICHENS.**

La société Aair Lichens est spécialiste de l'évaluation de la qualité de l'air à l'aide des lichens. Elle travaille en collaboration avec le C.V.E.D.M depuis plusieurs années. Les lichens sont tributaires de la qualité de l'air et des retombées de polluants, ce qui permet d'analyser la qualité de l'environnement grâce aux lichens présents.

Aujourd'hui, cette évaluation est améliorée grâce aux données satellitaires et aux reproductions en 3D.

Les mesures sont effectuées sur 4 sites : Les Rochers, La Motte, La Piletière et Les Perrines.

Dosages de dioxine et furanes dans les lichens : les données sont dans l'ensemble stables depuis plusieurs années et sont nettement inférieures aux seuils limites.

Les résultats légèrement plus élevés sur La Motte et Les Perrines peuvent s'expliquer par le fait que ces 2 sites se trouvent en zone urbaine.

Les retombées métalliques sont modérées et peu représentatives. La circulation automobile peut expliquer les retombées plus importantes dans le secteur de La Motte. Mais dans l'ensemble, elles sont en diminution.

#### **DÉSIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU.**

Chacun des 5 collèges doit désigner son représentant au bureau lors de la première réunion de la C.S.S. Ces représentants devront élaborer l'ordre du jour des prochaines C.S.S.

Collège « Administrations de l' ETAT » : M. LEVAVASSEUR

Collège « Élus des collectivités territoriales » : M. GUÉRIN

Collège « Riverains de l'installation classée ou associations de protection de l'environnement » : M. PEGEAUD

Collège « Exploitants de l'installation classée » : M. GERGAUD

Collège « Salariés de l'installation classée » : M. GODIN

#### **QUESTIONS DIVERSES.**

M. HYSOPE fait état du caractère vieillissant de l'usine. Il souhaite une réflexion sur un futur outil, qui pourrait être mis en service à l'horizon 2020.

Il rappelle que 5 à 7 années peuvent s'écouler entre le projet et le début des travaux. Il est donc nécessaire de constituer un groupe de travail dès aujourd'hui. Celui-ci serait composé d'environ 40 personnes (élus des différents syndicats, membres de la CSS...) qui serait chargées d'aller visiter tous les types d'outils existants afin de faire connaître leur choix en septembre/octobre 2013. Le choix se fera sur des considérations économiques, mais également environnementales.

Les invitations pour ces visites parviendront aux différents membres du groupe de travail à partir de fin avril jusqu'à fin juin 2013.

L'évaluation des risques sanitaires et le rapport annuel d'activité seront transmis à M. LEVAVASSEUR dès finalisation.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, le sous-préfet remercie l'ensemble des participants.

Le Président,



Jean-Yves HRAQUET